

Retrait des dossards, le  
Samedi 09 Juin dès  
16h30 au boulo-drome  
(chemin de la Brandille  
16440 La Couronne)



Pas de podium  
Tirage au sort sur  
les 2 trails

# ARATRAIL

**09 Juin 2018 – 18h00 – La Couronne 16440**

## BULLETIN D'ENGAGEMENT

Nom : ..... Prénom : .....

Age le jour J : ..... ans - Sexe :  Homme  Femme

Adresse postale : .....

CP : ..... Ville : .....

Tel Portable : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... Adresse mail (obligatoire):

@         .

Personne à contacter en cas d'urgence : ..... au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Je déclare participer sous mon entière responsabilité en respectant le règlement intérieur de l'épreuve, le code de la route et les consignes de sécurité. J'accepte également la publication de ma photo sur internet (Rayer cette phrase si désaccord). **Signature :**



### CHOIX DE LA DISTANCE :

Trail 8km (1 boucle de 8 km) x 5€

Trail 16km (1 boucle de 16km) x 6€

*Majoration de 2€ sur place*

Inscription  
possible à partir  
de 18 ans.

### Bulletin à renvoyer AVANT LE 06/06/2018

à Pierre COLOMBIER – 13 Rte du Moulin – 16430 VINDELLE, avec:

le règlement (chèque à l'ordre de : ARA)

+ une licence ou certificat médical (voir ci-dessous réglementation)

### POSSIBILITE DE S'INSCRIRE SUR IKINOIA SPORT



### INFORMATIONS SUR LE REGLEMENT, LES PARCOURS, LES INSCRITS...

<http://angouleme-raid-aventure.fr/WordPress3/>

*Selon la réglementation en vigueur (article 6, loi du 23 mars 1999 relatif à la protection de la santé des sportifs) les licenciés doivent présenter une licence FFA en cours de validité et les non-licenciés doivent remettre un certificat médical (ou photocopie) de non contre-indication à la pratique de "l'athlétisme ou de la course à pied en compétition", datant de moins d'un an au jour de chaque épreuve. Les licenciés des fédérations affinitaires (FSCF, la FSGT, l'UFOLEP), de certaines fédérations scolaires et universitaires (FFSU, UNSS et UGSEL), de la FF Triathlon, de la FF Course d'orientation ou FFPM sont autorisés à participer aux épreuves et ce sans présentation d'un certificat médical complémentaire de non contre-indication à la pratique de "l'athlétisme ou de la course à pied en compétition". Ils devront néanmoins présenter un justificatif de licence (photocopie).*